

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	24 (1952)
Heft:	4
Artikel:	Commission économique pour l'Europe : un rapport du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe insiste sur la nécessité d'accroître la production de charbon en Europe et de faire des économies dans sa consommation
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124098

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité central et commissions.

Pendant l'année 1951, la mort a frappé au sein de notre Comité central. Le 27 juin est décédé subitement M. Friedrich Baldinger, qui fut un membre plein d'initiative et très averti du Comité central, délégué par la Section de Zurich. Comme président de cette section et de la Société coopérative d'habitation du personnel fédéral, il a rendu d'éminents services à la cause du logement. Comme initiateur d'un retour de « Das Wohnen » à l'Union, il a été également membre de la Commission d'administration.

Bientôt après, disparaissait le trésorier de notre Union, M. Josef Irniger, après une maladie supportée avec patience. Pendant plus de trente ans il a été collaborateur de notre Union.

Le 28 novembre, le cœur de notre vice-président, M. Heinrich Jucker, cessa de battre. Notre Union perd également en lui un membre qui nous a fourni un travail précieux, dont nous devons lui être reconnaissants.

M. A. Muheim, ancien conseiller de la ville de Lucerne, a donné sa démission du Comité central, après avoir quitté ses fonctions à l'« Allgemeine Baugenossenschaft » de Lucerne.

Comme trésorier par intérim, le Comité central a désigné M. Emil Sager, comptable de la « Familienheimgenossenschaft » de Zurich. Il prit part également aux délibérations de la Commission d'administration de « Das Wohnen ». Dans cette commission, M. Baldinger fut remplacé par M. E. Stutz, vice-président de la Section de Zurich.

A la fin de l'année 1951, le Comité central a siégé dans la formation suivante :

J. Peter, conseiller de la ville de Zurich, président ; E. Hauser, conseiller de la ville de Saint-Gall ; A. Höchel, architecte, Genève ;

A. Kellermüller, architecte, Winterthour ; E. Lanz, architecte, Bienné ; F. Nussbaumer, chef du bureau du logement, Bâle ; E. Schalch, conseiller de la ville de Schaffhouse ; Dr L. Schmid, juge, Berne ; Dr E. Klöti, conseiller aux Etats, Zurich ; E.-E. Strasser, urbaniste de la ville de Berne ; Dr G. Kunz, conseiller juridique, Bâle ; K. Beutler, chef de service, représentant de l'E. F. D. ; C. Bürglin, ancien conseiller aux Etats, Genève ; F. Kugler, directeur de l'A. P. G., Bâle ; H. Schalcher, secrétaire S. M. U. V., Winterthour ; F.-J. Hugi, Lausanne ; E. Sager, trésorier par intérim, comptable, Zurich ; H. Gerteis, secrétaire, administrateur, Winterthour.

Comme réviseurs des comptes ont siégé :

M. J. Jenny, fondé de pouvoirs, Zurich ; G. Squindo, réviseur, Zurich ; Dr Schnurrenberger, vice-directeur de banque, Bâle ; remplaçants : E. Gläuser, Bienné ; E. Bovey, Lausanne.

Les membres de la Commission d'administration sont les suivants :

Dr G. Kunz, Bâle, président ; E. Stutz, Zurich ; E. Sager, Zurich ; Dr L. Schmid, Berne et H. Gerteis, Winterthour.

La Commission de rédaction siège dans la composition suivante :

K. Straub, rédacteur de « Das Wohnen », président ; J. Meier, chef de service, Zurich ; E.-E. Strasser, urbaniste, Berne ; F. Nussbaumer, chef du bureau du logement, Bâle ; H. Zinder, conseiller de la ville de Winterthour ; A. Ricci, instituteur, Schaffhouse ; Jos. Weiss, typographe, Lucerne ; A. Züst, secrétaire-adjoint, Saint-Gall ; E. Lanz, architecte, Bienné ; H. Gerteis, secrétaire, Winterthour.

Le Comité central.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

UN RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE INSISTE SUR LA NÉCESSITÉ D'ACCROITRE LA PRODUCTION DE CHARBON EN EUROPE ET DE FAIRE DES ÉCONOMIES DANS SA CONSOMMATION

De toutes les pénuries que l'Europe connaît depuis la guerre, la pénurie de charbon se signale comme étant à la fois la plus grave et celle dont la nécessité s'impose le moins : c'est ce que constate le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (C. E. E.).

Dans un rapport qui vient d'être communiqué aux gouvernements, le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, à Genève, examine le problème européen du charbon, étudie la politique suivie dans ce domaine dans les divers pays et préconise certaines mesures propres à assurer le développement efficace et l'utilisation économique des ressources européennes en énergie.

Dans ce rapport qui compte une trentaine de pages et de nombreux diagrammes et tableaux, les auteurs soulignent que l'économie européenne continue de reposer dans une très large mesure sur l'utilisation du charbon et sur le fait que l'Europe en possède encore d'abondantes réserves, mais que les plans actuels et les perspectives d'avenir des principaux producteurs de charbon ne permettent guère d'espérer qu'il soit possible de mener à bonne fin les programmes tendant à l'accroissement de la production industrielle sans une augmentation des quantités de charbon ou de pétrole importées du dehors.

Le Secrétariat de la Commission économique pour

l'Europe pose la question suivante : « L'Europe peut-elle se permettre de majorer d'une façon substantielle sa facture d'importation, étant donné, en particulier, que la plus grosse partie devra être payée en dollars, ou ne serait-il pas préférable de combler le déficit en prenant des mesures plus énergiques aux fins de développer l'extraction du charbon et, en même temps, d'en économiser l'emploi ? »

Le Secrétariat ne doute pas que les gouvernements européens seraient à même de prendre des mesures de cet ordre. D'une part, on a des raisons sérieuses de penser que d'importantes économies pourraient être réalisées dans la consommation si l'action des gouvernements en matière d'énergie était coordonnée comme il convient. D'autre part, il n'est pas douteux non plus que l'extraction pourrait être accélérée dans la plupart des pays charbonniers si les dirigeants de cette industrie étaient assurés de pouvoir écouter le surplus de production. Le Secrétariat fait observer que cette confiance semble faire défaut.

D'après les auteurs du rapport, le scepticisme dont font preuve à cet égard les pouvoirs publics et la direction des houillères dans les pays charbonniers est dû, pour une part, au fait qu'il n'existe pas de preuve plus tangible que les gouvernements de l'Europe occidentale soient disposés à faire davantage que des recommandations platoniques pour que soit atteint l'objectif

annoncé, lequel consiste à augmenter le produit national brut de l'Europe occidentale de 25 % pendant les cinq prochaines années.

Réponses au scepticisme des producteurs.

Le rapport donne trois réponses pour réagir contre cette attitude pessimiste. D'abord, si l'on ne peut disposer de quantités accrues de charbon, l'objectif économique plus général ne pourra en aucun cas être atteint, si ce n'est au prix d'importations supplémentaires d'outre-mer, ce qui annulerait dans une très large mesure, voire totalement, le bénéfice retiré de l'accroissement de la production.

Ensuite, les investissements envisagés en vue d'accroître la capacité de production de charbon permettront toujours, et surtout si la demande est insuffisante, d'extraire le charbon à un coût plus bas qu'auparavant.

Enfin, même les pays qui ne pourraient exporter davantage de charbon qu'en y consacrant des ressources qui eussent été affectées à d'autres industries d'exportation, amélioreraient sans doute leur situation au point de vue de la concurrence, et partant la situation de leur balance des payements, s'ils offraient à l'exportation du charbon au lieu d'articles manufacturés moins essentiels.

Les tendances de la production charbonnière depuis la fin de la guerre.

Les tableaux contenus dans le rapport de la Commission économique pour l'Europe montrent que la production de houille en Europe¹, en 1951, a été plus importante qu'elle ne l'a jamais été en aucune année antérieure, exception faite de 1929. Les chiffres de production de 1951 marquent une amélioration de 40 % par rapport à 1946.

Cette augmentation est due pour un tiers au relèvement de la production de l'Allemagne occidentale qui était tombée à un niveau exceptionnellement bas en 1946 ; mais il ressort des chiffres publiés dans le rapport que la production de charbon a augmenté sensiblement dans tous les pays. Le taux annuel d'augmentation a diminué depuis les années qui ont immédiatement suivi la fin de la guerre, mais il est encore resté supérieur, en moyenne, à 3,5 % pendant les deux dernières années.

Problèmes britanniques de main-d'œuvre.

Les difficultés auxquelles se heurte l'industrie charbonnière britannique procèdent surtout de la peine que l'on a de recruter de la main-d'œuvre et du personnel technique. D'après le rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, si l'on veut empêcher que l'effectif des mineurs ne continue de diminuer sans cesse, il paraît évident qu'il faudra trouver un moyen de maintenir, de façon automatique, un rapport plus ou moins constant entre les salaires des mineurs et ceux des autres travailleurs.

L'hostilité des ouvriers britanniques à l'égard du recrutement d'étrangers est qualifiée de symptomatique du manque de confiance dont les mineurs font preuve vis-à-vis de leurs chefs, qu'il s'agisse de la direction des houillères ou des dirigeants syndicaux. A cet égard comme à d'autres, l'industrie est gênée par le nombre insuffisant d'hommes capables dans les postes élevés de direction technique ou administrative. Les auteurs du rapport constatent que l'exécution des programmes d'investissement se trouve freinée du fait de l'absence de personnes capables de concevoir et de mener à bien les mesures de réorganisation nécessaires.

¹ Non compris l'Union soviétique.

La productivité en Allemagne occidentale.

La production de charbon en Allemagne occidentale est inférieure à ce qu'elle était avant la guerre, comme en Grande-Bretagne, mais pour une raison différente. La main-d'œuvre est relativement abondante ; pourtant, le rendement augmente lentement, et le rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe constate qu'il faudra une quinzaine d'années pour retrouver le rendement par ouvrier de 1937 si rien n'est fait pour améliorer la situation.

Les auteurs du rapport insistent sur l'influence défavorable qu'exercent les conditions « effroyables » de logement dans le bassin de la Ruhr, situation qui sera fortement améliorée lorsque les programmes de construction de maisons auront été menés à bien d'ici deux ans.

Le rendement des mineurs en Allemagne occidentale est, d'autre part, encouragé par un système de salaires conçu spécialement à cet effet, bien qu'il paraisse être inutilement compliqué. Les auteurs du rapport font remarquer que l'octroi d'une subvention serait sans doute préférable au jeu d'un système d'impôts directs qui est lié de façon plus générale à la redistribution du revenu national.

Un programme considérable d'investissements est actuellement en cours d'élaboration ; seuls manquent encore les moyens de financement. A ce sujet, les auteurs du rapport font l'observation suivante : la nécessité d'un financement spécial pour l'industrie minière en Allemagne occidentale résulte du fait que, dans un régime de prix généralement libres, le prix du charbon, comme celui de l'acier et les loyers, reste soumis au contrôle ; dans ces conditions, l'industrie minière est moins attrayante que d'autres industries pour les capitaux en quête de placement et les charbonnages sont moins bien placés pour financer leurs propres investissements par un remplacement de leurs bénéfices.

Situation différente en France.

La production des charbonnages en France a accusé la même augmentation lente qu'en Grande-Bretagne, et pour la même raison : augmentation du rendement par ouvrier, contrebalancée en partie par une réduction du nombre des mineurs. Toutefois, les auteurs du rapport du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe ajoutent que cette analogie s'arrête là. Alors qu'en Grande-Bretagne la réduction des effectifs est intervenue malgré les efforts du gouvernement et du « National Coal Board », en France, cette diminution du nombre des mineurs a répondu, pendant un certain temps, à la volonté bien arrêtée des pouvoirs publics.

En Grande-Bretagne, on considère l'augmentation du rendement comme souhaitable principalement parce qu'elle permet une augmentation de la production totale, alors qu'en France on s'est surtout efforcé d'augmenter le rendement pour réduire le prix de revient. La réduction du programme français d'investissement en 1950 a très nettement été décidée pour tenir compte de l'abaissement des objectifs de production de l'industrie, sans compromettre pour autant l'amélioration précédemment prévue de la situation de l'industrie charbonnière française au point de vue de la concurrence.

Au second semestre de 1950, le recrutement de la main-d'œuvre a repris et des objectifs plus élevés pour les investissements ont à nouveau été fixés. D'après le rapport, il semble qu'il n'y ait pas en France de difficultés à se procurer les biens d'équipement nécessaires, ni que le rythme des travaux soit freiné par l'insuffisance du nombre des ingénieurs.

(A suivre.)